

Publié le 3 juillet 2015

Géraldine Martin : « construire une filière de l'hydrolien en Basse-Normandie »

En décembre 2014, l'Ademe a désigné Alstom et DCNS comme lauréats de son appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place de fermes pilotes hydroliennes dans le Raz Blanchard dans La Manche. Sur le territoire, la Spl Ouest-Normandie énergies marines (Onem) travaille à l'émergence d'une filière : explications avec Géraldine Martin, sa directrice générale.



S'agissant d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat, quel peut-être le rôle de l'Onem ?

L'Onem est la société publique locale qui a été mise en place par la Région Basse-Normandie, le Département de La Manche et la Communauté urbaine de Cherbourg il y a maintenant trois ans. Ces trois acteurs se sont rassemblés autour des énergies marines renouvelables, les EMR. L'objectif était de créer une structure qui soit l'interlocutrice unique des industriels et des acteurs du territoire pour la filière de l'hydrolien. Nous avons créé un cluster comportant trois comités techniques : un comité sur la recherche, un autre chargé de la mise en place de formations aux métiers de la filière, et un dernier pour faire un état des lieux des entreprises sous-traitantes et le présenter aux industriels qui répondent aux appels d'offres. La présence de tous les acteurs dans ces comités permet de les impliquer dans le développement de cette filière. Par ailleurs notre rôle est d'être présent dans les grands réseaux nationaux et internationaux. Nous travaillons auprès des ministères pour l'installation d'un marché pour les EMR prévoyant des appels à projets et à manifestation d'intérêt. Nous pilotons un groupe de travail consacré au dispositif réglementaire et au marché dans le cadre du forum des EMR, installé par la Commission européenne l'année dernière.

Vous parlez de recherche, est-ce qu'on innove dans l'hydrolien en Basse-Normandie ?

Avec l'Université de Caen, nous avons créé la plateforme Greenmar, le Groupe de recherche sur les

énergies marines renouvelables, regroupant dix-huit laboratoires de recherche de la région, publics et privés. Ces laboratoires, travaillant directement sur les EMR ou sur des thématiques pouvant être transférées à ce secteur tels la chimie des matériaux, l'environnement côtier, le transport de l'électricité, etc, œuvrent au développement de la filière, en lien avec les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt.

Quelle sera la puissance des fermes hydroliennes pilotes installées par les lauréats de l'AMI ?

EDF EN et DCNS prévoient d'installer sept machines Openhydro de 2 mégawatts chacune. ENGIE et Alstom en prévoient quatre de 1,6 gigawatts. Elles seront situées sur la zone du Raz Blanchard, le premier site hydrolien du monde, du point de vue de son potentiel industriel, où sévit l'un des courants les plus puissants d'Europe et dont le potentiel est estimé à 5 gigawatts. L'objectif de l'Onem est de faire en sorte que ces 5 gigawatts soient pleinement exploités.

Propos recueillis par Stéphane Davin